



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2009**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents :

M. P.PANNETIER, M.D.DUMOULIN, M.E.DUPONT, M.P. BERQUET, M.
E.NIVET , Mme F.FORZANI, M. B. LERISSON, M. Y. GOUNOT, M. N.
NICOLAS, Mme G. MORGUE, M. A.ROBLIN, Mme G. TILMANN,

Absent excusé: Mme I. JACQUES, pouvoir à Mme G.MORGUE,
Mme P .GISLE, pouvoir à M.P.BERQUET
Mme S. GERMANICUS, pouvoir à M.B.LERISSON

Secrétaire de séance : M. P.BERQUET,

Formant la majorité des membres en exercice

1. Approbation du Compte- rendu de la séance du 25 novembre 2009

A l'unanimité, le compte- rendu de la séance du 25 novembre 2009 est approuvé.

2. Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Remboursement des frais engagés par les institutrices organisatrices de la classe découverte école maternelle- école élémentaire Cirque COCICO juin 2009.

A l'unanimité le point est ajouté à l'ordre du jour.

2. Remboursement des frais de fonctionnement avancés par les écoles dans le cadre de la classe découverte Cirque COCICO de juin 2009

A l'unanimité (ne prennent pas part au vote Mme MORGUE, M. P.BERQUET, M. D.DUMOULIN, M.B.LERISSON), le principe de remboursement est voté dans la limite de 350€ maximum pour la totalité des frais engagés.

3. Projet d'Action Educative des écoles 2008 2011

A l'unanimité (abstention : M.N.NICOLAS), les sommes suivantes sont accordées par le conseil municipal au titre du PAE 2008 2011 :

Ecole maternelle : 350€

Ecole élémentaire : 762€

4. Délégation de service public assainissement : autorisation donnée au maire de signer la convention avec la Lyonnaise des eaux

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de délégation de service public de l'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 20 ans (contrat d'affermage).

5.Abatement fiscal supplémentaire de 10% pour les personnes handicapées sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation

A l'unanimité (M. E.NIVET ne prenant pas part au vote), le conseil municipal se prononce favorablement à la mesure d'abattement fiscal supplémentaire de 10 % pour les personnes handicapées sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation.

6. Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols suite au rapport favorable du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du 15 septembre 2009 au 16 octobre 2009,

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols tel que présenté lors de l'enquête publique et objet du rapport favorable du commissaire enquêteur.

7. RASED : demande de subvention 2009

Après un vif débat sur l'absence de précisions sur le montant demandé par l'association ainsi que sur la date de soumission de ladite demande, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote faute d'éléments probants à l'appui.

8. Règlement du cimetière

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement du cimetière .

9. Réfection de la rigole

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAPS, le SYB et la commune de Châteaufort ;
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la restauration de la rigole de Châteaufort ;
- de nommer comme représentant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes M. E.DUPONT, adjoint aux finances.

10. Décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : **29 392 €**

Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : **632 753 €**

Avec virement de la section de fonctionnement à l'investissement de : **92 476 €**

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire,

Patrice PANNETIER